



**NATIONS
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR
LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.
GENERALE

FCCC/AGBM/1995/3
4 octobre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN
Deuxième session
Genève, 30 octobre - 3 novembre 1995
Point 1 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ANNOTATIONS

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Conformément au calendrier des sessions du Groupe spécial du Mandat de Berlin, qui a été confirmé à la première session (voir FCCC/AGBM/1995/2, par. 15), des dispositions ont été prises pour que la deuxième session se tienne au Palais des Nations, à Genève, du 30 octobre au 3 novembre 1995. Cette session sera ouverte par le Président le 30 octobre 1995 à 15 heures, dans la salle de conférence XIX.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe spécial, qui est proposé à la suite de consultations avec le Président, est le suivant :

1. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Organisation des travaux des futures sessions.
2. Election des autres membres du Bureau.

3. Renforcement des engagements prévus au paragraphe 2 a) et b) de l'article 4 */ :
 - a) Politiques et mesures;
 - b) Objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions selon des échéances précises.
 4. Promotion soutenue de la mise en oeuvre de l'article 4.1 */.
 5. Caractéristiques éventuelles d'un protocole ou d'un autre instrument juridique */.
 6. Rapport sur les travaux de la session.
3. Les annotations à l'ordre du jour provisoire seront publiées sous forme d'additif au présent document.

*/ Dans le cadre de l'examen de chacun de ces points de l'ordre du jour, on se penchera sur les travaux et les apports supplémentaires à prévoir.